



Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO)

89^e Assemblée générale
de l'ASCO
au Kursaal à Berne

Table des matières	Page
Ordre du jour	3
Procès-verbal de la 88 ^e assemblée générale du 20 décembre 2021 à l'hôtel Central Plaza à Zurich	4 - 6
Rapport annuel 2021	7 - 10
Comptes annuels 2021 Budget 2022	11 - 13
Rapport de l'expert-comptable pour vérification	14 - 15



**Ordre du jour
pour l'assemblée générale
du 28 juin 2022 de l'ASCO Suisse
au Kursaal de Berne**

1. Accueil, annonce des personnes excusées, nombre de voix Andreas Wyss
2. Approbation de l'ordre du jour Andreas Wyss
3. Procès-verbal de la 88^e assemblée générale
du 20 décembre 2021 à l'hôtel Central Plaza à Zurich Andreas Wyss
4. Rapport annuel 2021 du président Andreas Wyss
5. Présentation des comptes annuels 2021 et
du rapport de l'expert-comptable pour vérification –
Gastroconsult SA Jakob Huber
6. Approbation des comptes annuels 2021 et du budget 2022 Andreas Wyss
7. Décharge au comité Andreas Wyss
8. Fixation des cotisations des membres pour 2023 Andreas Wyss
9. Election du comité Andreas Wyss
10. Election de l'organe de révision
PME Fiduciaire et Révisions SA Andreas Wyss
11. Demandes de la part des membres Andreas Wyss
12. Divers Andreas Wyss

Procès-verbal de la 88^e assemblée générale de l'ASCO du 20 décembre 2021 à l'hôtel Central Plaza

1. Accueil

Andreas Wyss salue les personnes présentes à la 88^e assemblée générale de l'ASCO Suisse à l'hôtel Central Plaza à Zurich.

Les participants sont chaleureusement accueillis.

Les invitations et l'ordre du jour ont été envoyés conformément aux statuts.

Membres actifs présents: 6, majorité absolue: 4

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la 87^e AG du 22 septembre 2020 à Zurich

Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'année passée est approuvé à l'unanimité et le secrétariat est remercié pour sa rédaction.

4. Rapport annuel 2020 du président

Le rapport annuel a été envoyé aux membres et ne sera donc pas lu en séance. Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation des comptes annuels 2020 et rapport de l'expert-comptable pour vérification – HRT Revision SA

Jakob Huber salue les personnes présentes au nom de Gastroconsult SA et présente les comptes annuels 2020 ainsi que le budget pour l'année 2021.

Les comptes annuels font également partie du rapport annuel de l'ASCO Suisse.

Compte de résultat

Alors que pour 2020, les revenus d'exploitation avaient été budgétisés à 8900 CHF environ, 8150 CHF ont été réalisés, pour l'essentiel par les cotisations des membres payées, pour moitié par les membres actifs. Le partenaire Transgourmet Suisse SA a résilié son adhésion et la cotisation prévue du partenaire Pernod Ricard Swiss de 2,5 kCHF reste toujours due.

Le reste du produit d'exploitation s'élève à 277 CHF. Le produit d'exploitation effectif 2021 atteint 12,3 kCHF, alors que 21 kCHF avaient été prévus dans le budget. Les divergences s'expliquent principalement par les cotisations des membres manquantes et les provisions nettement inférieures.

Charges

Les charges d'exploitation portées au budget s'élèvent pour l'année 2020 à 50.3 kCHF, les charges d'exploitation effectives s'élevant tout juste à 47 kCHF. Les différences sont principalement dues à la réduction des coûts des séances et tâches du secrétariat en lien avec les relations publiques ainsi que l'informatique et les logiciels. Les charges de secrétariat de Gastroconsult représentent un centre de coûts important par rapport au faible nombre de membres. Il faut rappeler que le secrétariat est porté en compte au tarif horaire.

En tenant compte du produit d'exploitation de 12.3 kCHF et des charges d'exploitation de 47 kCHF, l'ASCO clôt l'exercice avec un résultat de -35 kCHF. Le comité a décidé de dissoudre une partie des provisions, à savoir des réserves latentes de 35 kCHF, ce qui lui permet de présenter un résultat de l'exercice de 0 kCHF.

Le bilan au 31.12.2020, qui a aussi été présenté, permet de reconnaître que l'ASCO demeure en bonne posture financière. Malheureusement, aucune évolution n'a pu être constatée. D'un point de vue financier, l'objectif est de trouver un nouveau modèle d'affaires et les missions de l'avenir.

Le réviseur de HRT Revision SA valide les affirmations de Jakob Huber en complétant qu'aucun élément négatif ou extraordinaire n'a été relevé pendant les travaux de révision.

6. Approbation des comptes annuels 2020 et budget 2021

Les comptes annuels 2020 ainsi que le budget 2021 sont approuvés par cinq personnes présentes et une abstention.

7. Décharge au comité

Sur demande d'Andreas Wyss, le comité reçoit la décharge à l'unanimité. Il remercie les membres présents pour leur confiance.

8. Fixation de la cotisation des membres 2022

Le comité propose de fixer la cotisation des membres entière pour 2022.

L'assemblée accepte la proposition à l'unanimité.

9. Election du comité

Le président Andreas Wyss et Roland Alder sont réélus pour une année supplémentaire. Pierluigi Lionzo démissionne officiellement pour l'année 2022. M. Lionel Mansi est proposé comme nouveau membre du comité. Il se présente brièvement.

L'assemblée accepte la proposition à l'unanimité. Le comité est élu à l'unanimité.

10. Election de l'organe de révision, HRT Revision SA

Le comité propose la réélection pour un exercice supplémentaire de HRT Revision SA en tant qu'organe de révision.

HRT Revision SA est élue à l'unanimité.

11. Demandes de la part des membres

Aucune demande écrite ou orale n'a été reçue.

12. Divers

Avenir de l'ASCO

Andreas Wyss aborde l'enquête auprès des membres. Son évaluation est présentée. Sur un total de 51 membres (47 actifs + 4 membres d'honneur), nous avons finalement reçu 9 (8+1) retours.

Il a été mentionné que l'ASCO a fourni trop peu d'informations pendant la pandémie de coronavirus. Une discussion animée s'ensuit.

Jakob Huber intervient et informe des bases et de la problématique juridiques d'une possible dissolution. Les statuts prévoient qu'en cas de dissolution au moins deux tiers de tous les membres doivent être présents. Il faut malheureusement se rendre à l'évidence que chaque année peu de membres participent aux assemblées générales. Il est donc demandé d'encourager les membres à participer pour pouvoir décider de l'avenir de l'ASCO.

Il est décidé qu'en cas de cotisation de membre non payée, ce dernier soit exclu directement de l'association.

Pour le procès-verbal

Lara Schaap
Zurich, le 20 décembre 2021

Rapport annuel pour 2021

1. Introduction du président

Madame, Monsieur,
Chère collègue, cher collègue,

«Strong walls shake but never collapse»

Personne ne l'aurait cru possible, mais la Suisse et le monde ont encore souffert du coronavirus lors de l'année sous revue. Tout comme le dit la citation introductive, la Suisse a été «secouée» sans s'effondrer.

Au contraire: grâce à la poursuite des mesures de soutien de la Confédération et des cantons, mais aussi en raison de la capacité de résilience des entrepreneurs suisses, les distorsions économiques ont été nettement plus modérées qu'attendu et beaucoup d'établissements ont pu se maintenir à flot en ces temps difficiles. Si l'on tient compte des recettes fiscales actuelles des communes, des cantons et de la Confédération, la Suisse est capable, avec ses «murs solides», de ressortir saine de la crise du coronavirus.

Cela vaut même pour l'hôtellerie-restauration durement touchée, qu'elle soit diurne ou nocturne. Le fait que l'ASCO n'a perdu que trois membres au cours de l'exercice dernier peut être considéré comme un succès au vu des conditions-cadres difficiles, et cela montre clairement que les mesures de soutien n'ont pas manqué leur effet. De plus, les associations de l'hôtellerie-restauration actives au niveau national et cantonal, dont l'ASCO, ont fourni une contribution décisive avec diverses interventions sur le plan politique et d'innombrables recommandations.

L'assemblée générale de l'année dernière, organisée en décembre, a montré une fois de plus que l'intérêt pour les activités de l'ASCO, l'association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques, reste modeste. Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait que lors de la crise du coronavirus, la large offre de conseils de GastroSuisse, des associations cantonales et de Gastroconsult ainsi que les prestations de GastroSocial et de la SWICA ont rendu inutiles les offres complémentaires ou plus larges de l'ASCO et, d'autre part, par le fait que divers établissements de bar se sentent plus à l'aise dans d'autres domaines d'intérêt similaires et plus récents.

Trois trimestres après l'enquête auprès des membres «ASCO quo vadis» et six mois après la dernière assemblée générale, l'ASCO se trouve toujours à la croisée des chemins entre

«Repartir avec des personnes jeunes avec de nouvelles idées» ou «Mettre fin aux activités de l'association».

Le comité mettra à profit les douze prochains mois (espérons-le sans une nouvelle entrave due à une gestion de crise) pour prendre une décision à ce sujet qui fera l'approbation de la majorité des membres.

Andreas Wyss
Président de l'ASCO

Comité

Le comité se compose comme suit:

Président	Andreas Wyss, Thoune
Membre du comité	Roland Alder, Coire Pierluigi Lionzo, Zollikon Lionel Mansi, Genève
Délégué GastroSuisse	vacant

Groupements sectoriels et groupes de travail

Révision des comptes

Gastroconsult SA

Les membres du comité ont été élus pour un mandat de 3 ans. Une réélection est possible.

2. Administration

2.1. Assemblée générale 2021

La 88^e assemblée générale a eu lieu à l'hôtel Central Plaza à Zurich le 20 décembre 2021, suivi d'un apéro et d'un repas commun.

2.2. Séances du comité

Le 2 juin 2022, le comité a approuvé les comptes annuels 2021 à l'attention de l'assemblée générale et a discuté de la date de l'assemblée générale de cette année. D'autres réunions seront convenues après l'assemblée générale du 28 juin 2022. L'accent des futures réunions du comité sera mis sur "ASCO quo vadis".

2.3. Autres séances

Certains représentants de l'ASCO ont également participé à d'autres séances et discussions.

3. Activité de l'ASCO

3.1. Portail des danseuses

Nous vous invitons une nouvelle fois à faire usage du portail stripteasejobs.ch, qui vous facilitera le recrutement de danseuses dans l'espace UE/AELE et de connecter votre établissement au portail. L'utilisation de cet outil est gratuite pour les membres et les danseuses. [Stripteasejobs.ch](http://stripteasejobs.ch) existe en allemand, français, anglais et espagnol.

3.2. SWICA

SWICA: l'être humain et sa santé au centre des préoccupations.

Bien plus qu'un simple assureur, nous sommes une organisation de santé. Nous apportons une couverture d'assurance étendue et veillons à ce que nos clients restent en bonne santé, recouvrent la santé ou puissent bien vivre malgré une capacité limitée. SWICA offre une couverture d'assurance étendue des frais de guérison et des pertes de gain en cas de maladie et d'accident. Les particuliers ont le choix entre l'assurance de base légale, plusieurs modèles d'assurance alternatifs et des franchises à option. L'assurance de base peut s'assortir d'assurances complémentaires en fonction des besoins spécifiques. Les assurances hospitalisation comportent, elles aussi, des couvertures adaptables à chaque situation de vie. Les entreprises peuvent conclure les assurances indemnités journalières et accidents. Toutes ces offres ont pour points communs l'engagement, la compétence et la qualité de service hors pair qui nous caractérisent. Aujourd'hui, près de 1,5 million d'assurés et 27 000 entreprises font confiance à SWICA

4. Effectif des membres

Au 31 décembre 2021, l'**ASCO** comptait

	2017	2018	2019	2020	2021
Membres actifs	46	44	42	48	45
Donateurs	1	0	0	0	0
Membres passifs	2	1	0	0	0
Total	49	45	42	48	45

Pour le rapport annuel

Andreas Wyss
Zurich, juin 2022

Comptes annuels 2021, budget 2022

ASCO

Verband Schweizerischer Konzertlokale, Cabarets, Dancings und Diskotheken, Zürich

BILANZ

Beträge in CHF

	31.12.2021	31.12.2020
Aktiven		
PostFinance, Vereinskonto	254'796	5'532
PostFinance, E-Sparkonto für Vereine	0	273'785
PostFinance, Groupement Romandie 88-309823-2	59'267	59'327
Übrige kurzfristige Forderungen	452	1'832
Vorräte, Drucksachen	1	1
Aktive Rechnungsabgrenzungen	234	892
Total Aktiven	314'749	341'369
Passiven		
<u>Fremdkapital</u>		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen Dritte	23'842	11'723
KK gegenüber Gastroconsult AG	294	294
KK gegenüber GastroSuisse	105	0
Passive Rechnungsabgrenzungen	3'000	7'619
Total Kurzfristiges Fremdkapital	27'241	19'635
Rückstellungen Regionalbeiträge	16'900	16'900
Rückstellungen Internet	27'000	27'000
Rückstellungen Kollektiv-Versicherung	12'000	22'000
Rückstellung Marketing & Werbung	20'000	40'000
Rückstellungen Reorganisation ASCO	35'000	35'000
Rückstellungen Generalversammlung	5'000	10'000
Total Langfristiges Fremdkapital	115'900	150'900
Total Fremdkapital	143'141	170'535
Fonds Region Zürich	99'075	99'075
Fonds Groupement Romand	62'640	62'640
Fonds Region Ostschweiz	4'081	4'081
Total zweckgebundene Fonds	165'796	165'796
<u>Eigenkapital</u>		
Verbandsvermögen am 01.01.	5'038	5'905
Jahresgewinn (+) / -verlust (-)	775	-867
Total Eigenkapital	5'813	5'038
Total Passiven	314'749	341'369

BILAN

Montant en CHF

Actifs

PostFinance, compte associations
 PostFinance, E-compte d'épargne pour les associations
 PostFinance, Groupement Romandie 88-309823-2
 Avoirs résultant de ventes et de prestations de services
 Réserve, Imprimés
 Actifs de régularisation

Total Actifs

Passifs

Capitaux étrangers

Dettes à court terme résultant d'achats de biens et de services de tiers
 Avoirs en compte courant envers Gastroconsult SA
 Avoirs en compte courant envers Gastroconsult SA
 Passifs de régularisation
 Total capitaux étrangers à court terme

Provisions Groupements régionaux

Provisions Internet

Provisions assurance collective

Provisions Marketing et publicité

Provisions réorganisation ASCO

Provisions assemblée générale

Total capitaux étrangers à long terme

Total des capitaux étrangers

Fonds Région Zurich

Fonds Groupement Romand

Fonds Région Suisse orientale

Total fonds à but déterminé

Capitaux propres

Capital de l'association

Bénéfice (+) ou perte de l'exercice (-)

Total des capitaux propres

Total Passifs

ASCO
Verband schweizerischer Konzertsäle, Cabarets, Dancings und Diskotheken, Zürich

ERFOLGSRECHNUNG

Beträge in CHF

E r t r a g				
Mitgliederbeiträge ASCO Schweiz	19'900			
Partnerbeiträge	0			
Provision Partner	500			
Drucksachenverkauf	200			
Total Betrieblicher Ertrag	20'600			

	Budget 2022	Effektiv 2021	Budget 2021	Effektiv 2020
		50	0	8'150
		0	0	2'500
		0	500	1'379
		0	200	277
	20'600	50	700	12'306

COMPTES DE RESULTAT

Montant en CHF

Produits	
Cotisation des membres de l'ASCO Suisse	8'150
Cotisations des partenaires	2'500
Commission partenaires	1'379
Vente d'imprimés	277
Total Produits d'exploitation	12'306

Rapport de l'expert-comptable pour vérification



Bericht des Wirtschaftsprüfers

zur Review

der

Jahresrechnung 2021

ASCO

Verband Schweizerischer Konzertlokale, Cabarets, Dancings

und Discotheken

Zürich

Bericht des Wirtschaftsprüfers

an die Generalversammlung des

ASCO

Verband Schweizerischer Konzertlokale, Cabarets, Dancings und Discotheken, Zürich

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) des Verbandes Schweizerischer Konzertlokale, Cabarets, Dancings und Discotheken (ASCO) für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen. Das Budget ist nicht Bestandteil der Review.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Gastroconsult AG



Adriano Marietta
dipl. Treuhandexperte



Martin Huwiler
dipl. Wirtschaftsprüfer

8046 Zürich, 2. Juni 2022

Beilage:

- Jahresrechnung 2021 inkl. Budget

ASCO

Association suisse des cafés-concerts,
cabarets, dancings et discothèques

Secrétariat

Blumenfeldstrasse 20, 8046 Zurich Téléphone: +41 44 377 50 25, Fax: +41 44 377 55 14
E-mail: info@asco-nightclubs.ch, Internet: www.asco-nightclubs.ch